

DECISION N° 2024/227
Composition du jury d'admission n° 1 CRCN-BSO-2024
Centre Inria de l'université de Bordeaux

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'université de Bordeaux est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/228
Composition du jury d'admission n° 2 CRCN-GRA-2024
Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université Grenoble Alpes est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/229
Composition du jury d'admission n°3 CRCN-LNE-2024
Centre Inria de l'Université de Lille

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Lille, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/230
Composition du jury d'admission n° 4 CRCN-LYS-2024
Centre Inria de Lyon

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Lyon est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/231
Composition du jury d'admission n°5 CRCN-NGE-2024
Centre Inria de l'Université de Lorraine

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Lorraine, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/232
Composition du jury d'admission n°6 CRCN-PRO-2024
Centre Inria de Paris

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Paris, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/233
Composition du jury d'admission n° 7 CRCN-RBA-2024
Centre Inria de l'Université de Rennes

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de l'Université de Rennes, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/234
Composition du jury d'admission n°8 CRCN-SAM-2024
Centre Inria d'Université Côte d'Azur

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria d'Université Côte d'Azur, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

DECISION N° 2024/235
Composition du jury d'admission n°9 CRCN-SIF-2024
Centre Inria de Saclay

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale au sein du centre Inria de Saclay, est présidé par Jean-Frédéric Gerbeau, Directeur général délégué à la science, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

BERGMANN Michel
MERLE Philippe
MORIN Christine
GORCE Jean-Marie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

CURY Claire
WUHRER Stefanie
CORSI Marie-Constance
GIRAULT Alain

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse